



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

Formation « Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique » BNSSA
--

Nos sessions 2017: du 16 au 22 mai ou du 19 au 25 septembre

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous des renseignements sur votre formation, ainsi qu'un dossier d'inscription que vous voudrez bien nous retourner dûment complété afin d'être inscrit à la formation :

- 1 photo récente
- les photocopies des diplômes (ou attestations) : PSE1 et attestation de formation continue PSE1 année 2016
- Si vous êtes titulaire du diplôme de PSE2, il doit être à jour de formation continue 2016
- le certificat médical – **selon le modèle ci-joint** – complété moins de 3 mois avant la formation
- Un chèque d'acompte de 180 euros à l'ordre de « C.R.F Albaron ».

La Croix-Rouge française est habilitée à passer une convention avec votre entreprise dans le cadre de la Formation Professionnelle.

Pour bénéficier de cette mesure, **consultez votre employeur.**

Une convention établie en double exemplaire par nos soins lui parviendra pour signature. Au cours de la formation seront établis le certificat de présence et la facture.

Votre inscription peut également se faire à titre individuel.

Merci de bien vouloir nous consulter pour tout devis ou demande de tarif.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître votre décision le plus tôt possible. Vous pouvez arriver la veille de la formation (avant 20 heures impérativement).

La formation commence à 9 heures le premier matin et se termine aux alentours de 15 heures le dernier jour.

Vous pouvez être accompagné(e), la région offrant des possibilités de visites.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice
Brigitte MARGUERON



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38

E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

RÉSERVÉ À LA DIRECTION DU CENTRE :

<i>Arrivée</i>	<i>Acompte</i>
----------------	----------------

A retourner **dernier délai** 1 mois avant le début de la formation avec :

- 1 photo récente, 1 chèque d'acompte de 180 euros
- photocopies diplômes PSE1 ou PSE2 **à jour de formation continue 2016** (voir les dates de formation continue PSE sur notre site)
- certificat médical – **selon le modèle ci-joint** – de moins de 3 mois avant le début de la formation.

Ecrire lisiblement en capitale d'imprimerie.

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE BNSSA

DU : / **AU :** / / **2016**

Arrivée prévue le : à H en train en voiture

N° NIVOL (*réserve CRF*) : Civilité Mme Mr

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : / /19..... Lieu : Dépt :

Pays de naissance : Nationalité :

Adresse exacte et complète :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél dom : Tél trav : Portable :

E-mail :

Profession précise :

Personne à prévenir en cas d'accident
--

NOM, Prénom :

Tél. journée : Tél soirée :

FORMATION PROFESSIONNELLE (à remplir par l'employeur)	CACHET ET SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR
--	--

Je soussigné, (titre et qualité)

Raison sociale de l'employeur

Sollicite l'inscription de M.....

Dans le cadre de la formation professionnelle continue (incidence à l'application de la loi N° 71.575 du 16 Juillet 1971) et m'engage à honorer la facture établie par la Croix-Rouge française, organisme formateur.

Participant présenté par la Croix-Rouge française

Afin de participer à la formation, il est indispensable de communiquer son numéro de NIVOL :

N° NIVOL :

Merci de nous indiquer à qui doivent être facturés les frais de cette formation :

D.D. U.L. autre (précisez) :

Attention : si rien n'est précisé, ces frais seront systématiquement facturés à l'U.L. !

Numéro de structure :

Le président de la Délégation départementale ou territoriale
ou par délégation de pouvoir
le D.D.U.S. ou le D.D.U.S.A. Formation
Signature et cachet indispensables

Je m'engage à fournir le certificat médical ci-joint dûment complété moins de 3 mois avant la formation, ce qui conditionne mon entrée en formation.

Je certifie être âgé d'au moins 17 ans à la date de l'examen

Je m'engage à régler le coût de la formation à mon arrivée au Centre (hors accord préalable).

Date :

Signature du participant ou du représentant légal pour les mineurs :



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38

E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique
BNSSA
Certificat médical

Je soussigné, M....., Docteur en Médecine certifie avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous:

- Sans correction :
 - * Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.
 - * Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.
- Avec correction :
 - * Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10).
 - * Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.
 - * Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Fait à

Le

NOM, cachet et signature du médecin :



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38

E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique

A l'issue de sa formation par un organisme habilité ou une association agréée figurant dans l'arrêté du 5 septembre 1979 susvisé modifié, le candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique doit être capable de :

- situer son rôle et sa mission ;
- mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

1. Conditions minimales d'inscription

- Etre âgé de 17 ans à la date de l'examen, le diplôme n'est délivré qu'aux candidats majeurs.
- Etre titulaire du **PSE1 à jour de formation continue** (Attestation délivrée en 2013).
- **Votre niveau en natation doit vous permettre de réussir les épreuves de natation en début de session. Formation intensive et de courte durée.**

2. Diplôme délivré

- B.N.S.S.A. : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
- Par le Ministère de l'Intérieur, Direction de la Sécurité Civile
- Le recyclage du B.N.S.S.A. est obligatoire tous les 5 ans
- la **formation continue de P.S.E. est annuelle et obligatoire**

3. Evaluation : Arrêté du 22 juin 2011 publié au JORF du 30 juin 2011

Epreuve n° 1 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38

E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 2 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres **en palmes, masques et tuba** en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38

E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

Epreuve n° 4 :

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

Le QCM est composé d'un ensemble de quarante items portant sur les domaines suivants :

- secourisme ;
- aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- signalisation d'un poste de secours ;
- signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ;
- balisage ;
- règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
- organisation des secours ;
- dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ;
- connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, CAT en cas d'accident ;
- mesures conservatoires ;
- premiers soins d'urgence ;
- alerte des secours publics ;
- mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.

Chaque item, formulé sous forme de question ou de propositions, est accompagné de trois à cinq réponses, dont une au moins est juste.

La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.

La réponse est considérée comme fautive lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.

Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fautive, aucun point n'est attribué ou retiré.

La notation se fait sur un total de quarante points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38

E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique Matériel nécessaire

1. Natation :

- Maillots de Bain, shorts et tee-shirts OBLIGATOIRES
- 2 Serviettes de Bain.
- Vêtements chauds de rechange.
- Lunettes de piscine (adaptées à votre visage)
- Palmes, masque et tuba.

2. RÈGLEMENTATION :

- Le programme envoyé.
- matériel prises de notes.
- Éventuellement les questions QCM du Ministère de l'Intérieur (envoi par mail)



235, Rue de l'Isle - BP 10040 - 73500 Modane - Tél. : 04 79 05 18 33 - Fax : 04 79 05 25 38

E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr

Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique Projet de programme 2017

	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7
08 h 00	Accueil et Présentation	Réglementation	Réglementation	Réglementation	Réglementation	Révisions Réglementation	E X A M E N PISCINE
09 h 00							
10 h 00	Piscine	Piscine	Piscine	Piscine	Piscine		
11 h 00							
12 h 00 13 h 00							
14 h 00	Réglementation	Réglementation	Réglementation	Réglementation	Réglementation	Révisions Réglementation	EXAMEN
15 h 00							
16 h 00 à 18 h 00		Piscine					

PRÉFECTURE de la SAVOIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
De la PROTECTION CIVILE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
AU BREVET NATIONAL DE
SÉCURITÉ ET SAUVETAGE AQUATIQUE

M. Mme Mlle

NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom :

Profession :

Date et Lieu de Naissance :

Adresse :

Situation de famille :

Diplômes scolaires et universitaires :

Situation professionnelle :

(Préciser l'Administration de tutelle ou les références de l'employeur)

Diplômes et brevets sportifs détenus

B.N.S. ou B.N.P.S. ou A.F.P.S.

numéro

Date d'obtention :

Lieu d'obtention :

A.F.C.P.S.A.M.

numéro

Date d'obtention :

Lieu d'obtention :

Formation continue

C.F.A.P.S.E.

numéro

Date d'obtention :

Ou P S E 1

Lieu d'obtention :

Formation continue

D.S.A.

numéro

Date d'obtention :

Lieu d'obtention :

Formation continue

Autres mentions

Associations et organismes ayant préparé le candidat

Observations diverses

Date

Signature